

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022
DELIBERATION N° DE-2022-156

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h36), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h40).

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY ; M. SUSPERREGUI à Mme LAUQUE (jusqu'à 19h36) ; Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h40).

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Financement de la Ville de Bayonne pour la création d'un chœur basque professionnel.

Connu pour être une terre où l'on chante en chœur, le Pays Basque ne bénéficie pas, à ce jour, d'un ensemble vocal professionnel pouvant promouvoir au plus haut niveau artistique un territoire dont la singularité fait la force.

L'association Chœur Bayonne Pays Basque porte un projet de chœur professionnel quasi-exclusivement dédié à l'éclectisme de la musique vocale basque. Sa direction, pour un mandat de 3 ans renouvelable, sera confiée à Jordi Freixa. Reconnu pour son talent par des chefs de chœur de niveau international et des personnalités culturelles de premier plan comme en témoignent plusieurs lettres de recommandation, Jordi Freixa, spécialiste de la musique populaire basque (connaissances couronnées par un doctorat en musicologie), est également un artiste très impliqué dans le soutien aux chœurs amateurs.

Composé de 8 chanteuses et de 8 chanteurs recrutés sur audition parmi des profils de chanteur lyrique de haut niveau, ce chœur professionnel de chambre abordera un répertoire pour chœur mixte, obxote de femmes et obxote d'hommes. Vitrine de la polyphonie vocale basque, ce chœur sera aussi chargé de contribuer au développement de la pratique du chant choral en amateur, plus particulièrement auprès des jeunes générations.

Plusieurs réunions ont permis de vérifier la qualité de ce projet qui a été présenté à la Ville de Bayonne, à la Communauté d'agglomération Pays Basque ainsi qu'à diverses collectivités publiques du Pays Basque sud. Ce projet fera l'objet d'une présentation prochaine au Département des Pyrénées-Atlantiques et à la Région Nouvelle-Aquitaine. En complément des aides publiques et d'un bon niveau d'autofinancement généré par la vente des concerts, le modèle économique de ce chœur professionnel repose sur un soutien significatif du tissu entrepreneurial local sous forme de mécénat.

Le budget pour une année pleine de fonctionnement du chœur est évalué à 250 000 € dont 30 000 € de subvention de la Ville de Bayonne qui accueillera le siège social et de nombreuses activités de ce chœur professionnel. Il est proposé d'engager avec les autres partenaires publics intéressés et les responsables du chœur des démarches permettant l'élaboration et la signature d'une convention multipartite pluriannuelle d'objectifs et de moyens couvrant les années 2023 à 2025.

En amont de cette action concertée des collectivités publiques, il est proposé d'accorder dès 2022 une subvention de 30 000 € pour l'organisation des auditions et des premières répétitions prévues dans le courant de cet automne. En complément de ce soutien de la Ville de Bayonne, le lancement des activités de ce chœur professionnel nécessite aussi :

- une subvention de 10 000 € attendue de la Communauté d'agglomération Pays Basque pour l'année 2022 ;
- des dons à hauteur de 20 000 € environ accordés par les premiers mécènes du chœur.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention amenée à être établie entre la Ville et l'association Chœur Bayonne Pays Basque pour le versement d'une subvention de 30 000 € pour l'année 2022. Il est toutefois précisé que l'octroi de cette subvention est conditionné à la confirmation d'une subvention à hauteur de 10 000 € de la Communauté d'agglomération pays Basque.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Votes contre : 1, M. ESTEBAN.

Par délégation du Maire
David Tollia
Directeur général des services



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

